

Règlement du cours d'éducation physique et du cours de natation.

- Le cours de gymnastique est **obligatoire** ; une dispense ne sera acceptée que sur présentation d'un mot d'excuse à présenter **le jour même** du cours et non postérieurement. Si la dispense devait être prolongée, un certificat médical est nécessaire.
- La troisième dispense non justifiée sera suivie d'une sanction.
- Un oubli d'équipement répétitif (ou d'une partie) entraîne également une sanction.
- Le short (bleu ou noir), le T-shirt blanc (T-Shirt de l'école également proposé au prix de 5€) et des **baskets** (avec chaussettes) sont obligatoires.
- Il est interdit de participer au cours sans son équipement, celui-ci sera lavé régulièrement afin de préserver une bonne hygiène.
- Chaque élève doit posséder son propre équipement, il n'est pas autorisé de demander des vêtements à un élève d'une autre classe et ce pour une question d'hygiène.
- Le cours de natation est également une activité **obligatoire** ; une dispense ne sera acceptée que sur présentation d'un mot d'excuse à présenter **le jour même** du cours et non postérieurement. Si la dispense devait être prolongée, un certificat médical est nécessaire.
- Une troisième dispense non justifiée sera suivie d'une sanction.
- L'élève doit **obligatoirement** passer par la douche et se rendre en marchant, dans le calme, à l'endroit prévu. La leçon terminée, l'élève doit repasser par la douche.
- En cas de **verru(s)** (ou pour « l'(les) éviter »), l'élève doit se munir d'un chausson en latex de natation, la présence de verrues n'excusant pas l'absence au cours sauf avis médical écrit.
- Afin de garantir des bonnes conditions de travail et une bonne évolution de l'élève, les parents ou des membres de la famille **ne sont pas autorisés** à assister au cours.
- Le maillot et le bonnet sont obligatoires (les maillots shorts sont interdits !!!).
- Les lunettes de natation et les chaussons en latex sont facultatifs.
- Chaque élève est responsable de son équipement et veillera à l'avoir pour chaque cours.
- Merci de prévoir une boîte pour les lunettes ainsi que pour les appareils dentaires.
- L'école ne peut être tenue responsable des objets oubliés ou des « vols » dans les vestiaires et cabines.